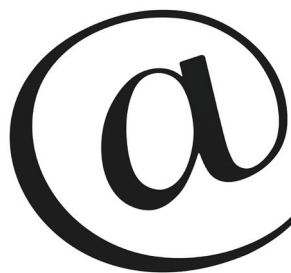


Notre Petite Feuille



Bulletin d'information de la Fondation Laure-Gaudreault

Octobre 2016

Clin d'œil à Laure Gaudreault



Le 30 septembre 1937, Laure Gaudreault donnait suite à un souhait du Congrès de la Fédération Catholique des Institutrices rurales (FCIR) en lançant leur première publication mensuelle *Notre Petite Feuille*.

Voici ce qu'elle disait en présentation de ce numéro :

« Le moment est bien choisi, certes, puisque c'est la saison où l'arbre se dépouille et lance, à tous les vents, sa parure estivale.

« Voilà pourquoi, chères consœurs, nous avons voulu qu'à cette époque parût, pour la première fois, le bulletin de la FCIR, lien puissant et nécessaire au maintien de notre association.

« En effet, *Notre Petite Feuille* ne sera pas seulement le porte-parole de la Fédération; elle sera aussi et surtout le trait d'union entre les associations locales; elle fera connaître à toutes les activités de chacune. Stimulant les ambitions particulières, suscitant et encourageant des initiatives heureuses et effectives, pour le plus grand bien des institutrices de notre province. »

Une inspiration pour nos responsables

Nous ne sommes plus en 1937. Le contexte a bien changé : la FLG a déjà fêté ses 25 ans, tandis que la Fédération Catholique des Institutrices rurales n'avait qu'un an au moment de la création de *Notre Petite Feuille*.

Nous sommes à l'ère de l'électronique, avec ses multiples canaux de communication, sa rapidité et sa facilité d'exécution. La Fondation doit s'adapter à cette situation pour rejoindre les personnes responsables et les appuyer davantage dans leur engagement bénévole.

Des constantes demeurent et résistent cependant au temps, notamment le besoin d'informations et l'importance des contacts pour assurer la mobilisation et stimuler la créativité.

Répondre à un besoin d'informations

Plusieurs responsables souhaitent recevoir davantage d'informations sur le fonctionnement et le vécu de la FLG pour répondre adéquatement aux interrogations des membres et des personnes qui voudraient mieux nous connaître.

Le [site Internet](#) se veut déjà une source de renseignements. On y retrouve entre autres, sous l'onglet Les œuvres, la liste de tous les organismes (par région) que la Fondation a soutenus l'année dernière.

Nous y ajouterons cette année de nouveaux éléments : le rapport de la présidence, un rapport financier faisant ressortir les éléments fondamentaux des états financiers, les statuts et règlements, le plan d'action.

La Fondation met à la disposition des présidences régionales un cahier des règlements et des politiques et plusieurs guides. Chaque année, la FLG y fait des mises à jour. Dans la plupart des régions, ce cahier est partagé avec les responsables au niveau sectoriel.

Le bulletin des responsables s'ajoute aux autres canaux de communication existants. Comme Laure, nous souhaitons qu'il puisse vous faire connaître le vécu et les expériences des responsables.



Le plan d'action provincial de la FLG

Le bureau provincial s'est doté d'un plan d'action en six points.

Chaque région et chaque responsable de secteur devraient s'en inspirer pour définir leurs priorités respectives. Il serait intéressant d'en prendre connaissance et d'en discuter lors des bureaux régionaux.

Le secrétariat et le président de la FLG sont disponibles pour répondre à vos questions et recueillir vos commentaires.



Vos activités de financement

N'hésitez pas à informer le secrétariat ou la présidence de votre région de vos projets d'activités de financement tenues ou à venir.

Nous voulons en parler sur le site Internet de la Fondation.

Frais d'administration de la FLG

Encore beaucoup trop de personnes pensent que les frais d'administration de la FLG sont de 28 %, parce qu'on entend dire que seulement 72 % des sommes recueillies dans les secteurs ou les régions y reviennent. Il faut considérer deux éléments différents : la formule de partage et les frais d'administration.

La Fondation s'est donné par règlement une formule de partage des sommes recueillies dans les régions et les secteurs et également des sommes recueillies au provincial.

Dans les secteurs et les régions, le partage initial détermine :

- ➔ 72 % pour les projets d'aide choisis régionalement
- ➔ 8 % pour les projets choisis par le provincial (la recherche)
- ➔ 20 % pour l'administration

Un autre élément de la formule de partage vise à redistribuer aux régions une partie des sommes recueillies au provincial, par la contribution de l'AREQ, de la CSQ ou autrement.

Si l'on retient au départ un montant des sommes recueillies pour couvrir les dépenses administratives de la FLG, les frais d'administration réels sont calculés chaque année au moment de préparer les états financiers et varient d'une année à l'autre et d'une région à l'autre.

Le rapport financier préparé pour votre assemblée régionale présente les frais d'administration de la Fondation dans votre région pour 2015. Pourquoi ne pas en faire état dans un prochain article de votre bulletin sectoriel?

Nos frais d'administration sont très limités et bien en deçà de plusieurs fondations.

Pour 2015, les frais de bureau et les dépenses des personnes des bureaux régionaux représentent seulement **14 %**.

- ➔ **Frais de bureau 5,7 %**
- ➔ **Frais au niveau régional et provincial 8,3 %**



Rencontre du président de la FLG et du CA de l'AREQ

La rencontre du 7 septembre a permis de présenter le plan d'action de la FLG, d'entendre les commentaires des présidences régionales de l'AREQ et d'échanger sur la collaboration entre l'AREQ et la FLG. Si l'on reconnaît clairement qu'il appartient au bureau régional de la FLG de choisir les œuvres à soutenir, il serait souhaitable de faire circuler les critères de sélection et d'avoir un souci de renouvellement des organismes.

Les questions financières demeurent importantes : les revenus de la FLG et ses frais d'administration, l'appui financier des régions et des secteurs, etc. Sur ce dernier point, le président de la FLG a reconnu qu'il appartenait aux régions et aux secteurs de l'AREQ de déterminer comment soutenir l'action des responsables.



Mise à jour des statuts



Les travaux commenceront au début d'octobre. Un comité formé du président de la FLG, de la directrice générale de l'AREQ et de Denis Leclerc produira un projet de modifications des statuts que les bureaux régionaux devront examiner au printemps. Lors du prochain bureau provincial, la présidence devra défendre la position régionale. Comme demandé par le bureau provincial, nous y introduirons le cycle triennal permettant des mandats de trois ans.

Vous pouvez transmettre au secrétariat (avant les Fêtes) certaines demandes ou suggestions que le comité se fera un devoir d'examiner.



Pour joindre la Fondation

Secrétariat : [Nathalie Hébert](#)
1 800 663-2408

Site Internet : fondationlg.org

Rédaction : Robert Gaulin

Conception et réalisation du bulletin
[Martine Faguy](#)

Relecture
Nathalie Dion
Martine Faguy